



mas baudran

**Appel à résidence
Art activisme en Camargue**

Présentation générale

Le Mas Baudran est un lieu, au cœur de la Camargue, s'inscrivant dans une démarche de recherche d'autonomie et d'exemplarité, en interactions avec son écosystème, développant jardin maraîcher, jardin sensoriel, atelier de céramique et espaces de débats et de rencontres.

Le Mas Baudran est une association, créée en janvier 2023, qui a pour objet de sensibiliser et d'interpeller le grand public sur les enjeux liés à la préservation du vivant, du climat et des paysages pour les générations présentes et futures à travers la promotion de la création artistique, de l'agroécologie, de l'art culinaire, des échanges entre artistes, juristes, scientifiques et activistes.

Le conseil d'administration de l'association est composé de 5 membres :

- Sofian Boutabaa, président
- Julie Gamberoni, secrétaire, chargée de projets dans le milieu associatif
- Sébastien Mabile, trésorier, avocat au Barreau de Paris, vice-président du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- Frédéric Laily, jardinier paysagiste
- Eliza Levy, autrice et réalisatrice

Nous souhaitons contribuer à la construction de nouveaux imaginaires qui soient à la fois possibles et désirables, en associant création artistique, doctrine juridique et travaux scientifiques, activisme associatif, rigueur académique et liberté de création.

Chaque année, nous sélectionnerons :

- L'un des défis écologiques à surmonter dans le cadre de la poly crise que nous vivons, afin d'en explorer les enjeux, les difficultés, les défis et les solutions pour la surmonter ;
- Une ou plusieurs ONG qui défendent un plaidoyer innovant pour surpasser ce défi écologique ;
- Un.e artiste - sélectionné par un jury – qui échangera avec les expert.e.s, scientifiques, activistes et juristes spécialisé.e.s, et créera une œuvre qui servira au plaidoyer de l'ONG partenaire.

« L'écologie est un problème d'esthétique, qui se fait sentir dans son rapport aux arts, aux émotions, aux relations, qui soit capable de capter la diversité de ce qu'elle désigne, la multitude d'actions dispersées qui la constitue. » - Bruno Latour.

La résidence 2024 : pollution plastique

Notre première résidence débutera en 2024 et sera consacrée à l'une des matières les plus symboliques de l'anthropocène : le plastique. Quels problèmes pose-t-il ? Pourquoi il faut s'en défaire ? Quelles sont les solutions ? Comment s'engager ? Quelles imaginaires proposer ?

Elle sera menée en partenariat avec Surfrider Foundation Europe, association regroupant 18 000 adhérents, plus de 2 000 bénévoles répartis au sein de 50 antennes locales dans 12 pays d'Europe, et qui porte un plaidoyer puissant en faveur de la déplastification de nos sociétés.

La production de l'artiste durant la résidence du Mas Baudran viendra mettre un focus sur l'un des enjeux traités par l'association Surfrider Foundation, à savoir le plastique. Elle aura vocation à être montrée et diffusée au cours d'évènements « lobby » à destination des décideurs français ou européens ou d'évènements grand public (culturels ou sportifs) à destination d'un public moins initié.

La résidence débutera en janvier 2024 par un colloque interdisciplinaire à Arles sur le plastique et ses conséquences sur la santé, les écosystèmes et les droits humains coorganisé avec l'Université d'Aix-Marseille et le think tank « Lex Feranda ». L'artiste sera nourri.e par une série d'intervenants, spécialistes dans leur domaine de la question du plastique. Ce colloque, ouvert au grand public, retransmis sur Internet, lancera la résidence et permettra de poser les enjeux, de dégager les premières pistes de solutions et d'initier le dialogue entre l'artiste et les expert.e.s.

Ce dialogue se poursuivra ensuite au Mas Baudran, à travers plusieurs temps de résidence, filmés, documentés, podcastés. Une banque de ressources en ligne sera créée à partir des contributions des expert.e.s qui se succéderont au cours de la résidence.

D'autres temps forts seront organisés entre janvier et mai 2024, hors-les-murs, notamment avec Surfrider Foundation Europe, mais pas seulement.

Enfin, dans la dernière phase de la résidence, un temps de rencontres et d'échanges autour de l'art et du plastique réuniront des activistes de l'écologie et d'autres artistes pour échanger sur la place de l'art dans le plaidoyer, et celui de la déplastification en particulier.

Calendrier de la résidence

- Temps 1 : « comprendre »
 - Fin janvier 2024 : colloque à Arles
 - Février - avril 2024 : rencontres bilatérales avec des expert.e.s de la pollution plastique au Mas Baudran en Camargue

- Temps 2 : « expérimenter et agir »
 - Février - avril 2024 : participation à des ateliers en France auprès de la Surfrider Foundation

- Temps 3 : « imaginer »
 - Mai 2024 : week-end d'échanges et de rencontres artistiques au Mas Baudran associant artistes et activistes convaincu.e.s de la force de l'Art pour le plaidoyer écologique.

- Fin août 2024 : Les travaux devront être rendus avant le 20 août 2024 et la restitution publique se fera à Arles lors du festival « Agir pour le vivant ».

Allocation

- Mise à disposition d'un studio au Mas Baudran à Arles
- Bourse d'un montant de 5 000 € brut payable sous forme de droits d'auteurs pour la durée de la résidence
- Frais de déplacement en train depuis la France pour participer aux événements de la résidence
- Budget de création préalablement défini entre les parties, en fonction du projet sous forme de débours
- Accompagnement critique et curatorial

Selon les besoins de l'artiste, le Mas Baudran pourra l'aider dans la recherche d'un atelier de création à Arles.

Frais à la charge de l'artiste : frais de déplacements en dehors des temps-forts prévus au cours de la résidence.

Conditions de la résidence

Une convention sera établie entre l'artiste sélectionné.e et l'association du Mas Baudran, avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de chacun.

L'artiste auteur.e doit :

- Être engagé.e dans une activité artistique professionnelle depuis au moins 3 ans
- Sans condition d'âge ou de nationalité
- Disposer d'un numéro de SIRET
- Disposer d'une assurance de responsabilité civile et d'un régime de sécurité sociale

Au cours de la résidence, iel s'engage à :

- Être présent.e lors des événements du Mas Baudran
- Participer à des rencontres publiques pendant les événements de la résidence
- Autoriser des captations vidéo et podcast pour les besoins de la résidence

L'artiste pourra, lors des événements de la résidence et au-delà dans une limite et selon un calendrier préalablement défini dans la convention, bénéficier d'un hébergement gratuit au Mas Baudran : occupation privative d'un studio indépendant (le « pigeonnier ») et libre usage des espaces communs et de travail (espaces extérieurs, salles à manger, salon, cuisine, buanderie, salle de projection). Les frais de restauration seront gratuits pendant les événements de la résidence, et fixés à 15 euros par jour (matin et soir) au-delà (cuisine végétarienne).

Le Mas Baudran est situé en pleine Camargue à 10 kilomètres du centre historique d'Arles. Nous disposons de deux vélos électriques, mais il est recommandé que l'artiste sélectionné.e soit véhiculé.e.

Dépôt des candidatures et choix de l'artiste

Il est possible de postuler au titre de toutes les disciplines de la création littéraire, artistique et métiers d'art.

Un seul dossier de candidature par saison est autorisé.

La sélection repose sur la présentation d'un projet artistique ou de recherche précisant les axes de recherche, la nature des travaux ainsi que les motivations de la résidence.

Le dossier sera rédigé en français. Il devra comporter les éléments suivants :

- Un C.V. à jour
- Un dossier présentant le travail déjà mené (exemples de projets réalisés, éléments écrits : extraits de presse, articles publiés, ...) en lien ou non avec le thème de la résidence d'un maximum de 10 pages dont 5 pages de visuels maximum
- Une note d'intention (A4, 1 page) synthétisant le projet proposé pour la résidence ainsi que les motivations personnelles.

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 1^{er} novembre 2023

Merci de bien vouloir nous retourner le dossier complet à l'adresse suivante :

Mas Baudran, 1133 chemin de Trompe-Gueux, 13200 Arles,

ou par mail sous format pdf (limité à 10 Mo par fichier) : bonjour@masbaudran.fr

En participant à cet appel à projet, les candidats autorisent Le Mas Baudran et Surfrider Foundation Europe à publier, reproduire et diffuser publiquement tout ou partie des éléments de leur projet, aux seuls fins liées à la promotion et à la communication autour du projet d'appel à résidence, sur tous support, par tous médias, dans tous pays et pour la durée légale du droit d'auteur. Les projets soumis et non sélectionnés resteront dans les archives de l'association Mas Baudran et demeurent la propriété de leurs auteurs.

L'artiste choisi.e sera sélectionné.e sur dossier par un jury composé de six membres :

- Julia Marchand, curatrice, commissaire d'exposition - Fondation Vincent van Gogh Arles
- Bertrand Riou, directeur du CACN - Centre d'Art Contemporain de Nîmes
- Eliza Levy, autrice et réalisatrice (notamment « Composer Les Mondes », 2021, avec Philippe Descola)
- François Sarano, écrivain, océanologue (notamment « Le retour de Moby Dick, Actes Sud, 2017 et « Au nom des requins », Actes Sud, 2022)
- Nelly Pons, essayiste, autrice (notamment, « Océan Plastique », Actes Sud, 2020)
- Boris Masseron, responsable d'art campus, Surfrider Foundation Europe

Critères de sélection :

- Dossier de candidature complet
- Qualité et originalité de la démarche
- Faible impact écologique du processus de création
- Sensibilité aux enjeux écologiques
- Sensibilité à l'art activisme et au plaidoyer